



HAL
open science

Concepts de puissance et d'émergence

Delphine Deschaux-Beaume Deschaux-Dutard, Bastien Nivet

► **To cite this version:**

Delphine Deschaux-Beaume Deschaux-Dutard, Bastien Nivet. Concepts de puissance et d'émergence. 19ème colloque de l'Association France-Canada d'études stratégiques (AFCES): Puissances émergentes et sécurité internationale, une nouvelle donne?, Association France Canada d'Etudes Stratégiques (AFCES), Oct 2015, Grenoble, France. pp.27-43. hal-01796902

HAL Id: hal-01796902

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-01796902v1>

Submitted on 22 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 1 : Le concept de « puissance émergente » : quel sens pour l'analyse des relations internationales ?

Delphine Deschaux-Dutard

Université de Grenoble-Alpes, Chercheure au CESICE

Bastien Nivet

Professeur associé à l'Ecole de management Léonard de Vinci (EMLV), et chercheur associé à l'IRIS

La notion de puissance est aussi centrale dans l'étude des relations internationales que difficile à définir et fluctuante. Longtemps synonyme d'une vision classique, réaliste des relations internationales, elle a fait l'objet de redéfinitions reflétant autant l'évolution des acteurs et réalités des relations internationales que des approfondissements des relations internationales comme discipline académique. Ces dernières années, et certainement plus encore quand on aborde le concept de « puissance émergente », la puissance est souvent synonyme de puissance économique. Cela est compréhensible au regard de la redistribution économique dans le monde et de l'influence des enjeux économiques sur les autres enjeux internationaux. Une économie forte est une précondition indispensable à une puissance plus large. Mais peut-on définir la puissance seulement en s'appuyant sur l'économie ? C'est en partie ce qui sous-tend l'usage univoque et souvent peu expliqué de la notion de puissance émergente. Très courant dans les champs politique, économique, et médiatique, cette notion de puissance émergente a pourtant été peu analysée et testée en science politique et en relations internationales. Cet article entend contribuer à combler ce vide. La première partie rappelle la portée explicative et les différentes définitions de la notion de puissance. La seconde partie interroge à l'inverse la portée de la notion d'émergence pour la science politique et les relations internationales, conduisant ainsi dans une troisième partie à l'identification des apports et limites de la notion d'émergence pour une redéfinition de la puissance et de ses modes d'action en relations internationales.

1. La notion de puissance, un outil d'explication des relations internationales en quête d'explicitation

La puissance est une notion fondamentale en relations internationales, mais difficile à définir car composite et évolutive en fonction du temps et des différentes approches théoriques. Elle est à la fois un outil d'analyse et de compréhension des relations internationales, et une notion qu'il convient elle-même de cerner et d'expliquer.

1.1. La notion de puissance, concept explicatif clé des relations internationales

Les sciences sociales ont fourni les premiers éléments de compréhension de la puissance avant même l'émergence des relations internationales comme discipline académique. Max Weber a ainsi défini la puissance comme « toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance. »¹ Autrement dit, transposée en relations internationales, la puissance consiste pour un État à être capable d'imposer ses propres intérêts et son propre agenda politique sur la scène internationale. Ainsi, la puissance peut être comprise comme une relation inégalitaire entre les États en relations internationales. En outre, la puissance en tant que capacité à dominer son environnement s'appuie sur un certain nombre d'éléments objectifs et subjectifs. Si l'on remonte à Grotius, dans son célèbre ouvrage, *De jure belli ac pacis*, celui-ci estimait que la guerre ne pouvait être la seule forme de relation entre États puisque la puissance de ces derniers ne repose pas uniquement sur la sauvegarde et l'agrandissement de leurs territoires, mais dépend aussi de leur prospérité économique, elle-même liée au dynamisme de leur commerce avec les autres États. De façon plus contemporaine, Hans Morgenthau, père fondateur de l'école réaliste classique en théorie des relations internationales, assimilait dans

¹ Max Weber, *Economie et société*, T 1: *Les catégories de la sociologie*, traduit de l'allemand par Julien Freund, Pierre Kamnitzer, Pierre Bertrand et al., sous la direction de Jacques Chavy et d'Eric de Dampierre, Paris, Pocket, 2003, p. 95. Cf. également Frédéric Ramel, *Les fondateurs oubliés. Durkheim, Simmel, Weber, Mauss et les relations internationales*, Paris, PUF, Ed. Sociologies, 2006.

les années 1950 la puissance à l'intérêt d'un État (« interest defined as power »)². Ainsi, la puissance est pour les réalistes l'objectif premier de la politique internationale des États. Ces États se trouvent par conséquent en situation de rivalité sur la scène internationale, d'une part parce que chaque État vise naturellement et constamment à défendre et à accroître sa puissance politique et militaire; d'autre part parce que la puissance est inégalement répartie au sein de la société internationale. Comment dès lors expliquer que la guerre ne soit pas perpétuelle ? Morgenthau identifie le mécanisme d'équilibre des puissances (*balance of power*) qui permet de réguler les relations internationales. Ce mécanisme défensif consiste pour les États à s'associer entre eux de façon subtile à travers des alliances stratégiques, tout en veillant à ce qu'aucune nation dispose des moyens pour pouvoir dominer les autres³.

Plus récemment, la notion de puissance a accompagné l'émergence des relations internationales comme objet d'analyse et discipline académique, et en a longtemps constitué une notion centrale. Dans un environnement international perçu comme anarchique et composé d'États souverains défendant chacun leurs intérêts, la puissance permettait de rendre compte des capacités respectives de ces acteurs à faire triompher leurs intérêts. Les définitions de la notion de puissance se rejoignent autour d'un tronc commun de définitions que l'on pourrait résumer par « la capacité des acteurs internationaux », une définition souffrant d'un degré d'imprécision en limitant la portée démonstrative et interprétative. De fait, la *capacité des États* (ou d'autres acteurs internationaux) peut correspondre à des comportements (ou modes d'action) très différents et en particulier à des relations variées entre acteurs. Les premières définitions de la notion de puissance en relations internationales, largement inspirées des contextes historiques dont étaient témoins leurs auteurs et justifiant la prédominance des analyses « réalistes » ou « classiques », ont avant tout défini la puissance comme une capacité d'imposer et de détruire. Les auteurs de la première moitié du vingtième siècle comme Edward H. Carr⁴ ont mobilisé cette notion pour définir les capacités et la volonté des États à dominer les autres pour assurer l'optimisation de leur intérêt national. Aussi Raymond Aron définissait-il la puissance comme « la capacité d'imposer sa volonté

² Hans Morgenthau, *Politics among Nations. The Struggle for Power and Peace*, New York, A. A. Knopf, 1950.

³ On retrouve là le souci de préservation comme but ultime de l'État déjà présent chez David Hume au XVIII^{ème} siècle.

⁴ Edward H. Carr, *The twenty years' crisis, 1919-1939*, New-York, Perennial, 2001(1st édition: 1939).

aux autres »⁵, et Samuel Huntington plus récemment comme « la capacité d'un acteur, habituellement mais pas forcément un gouvernement, d'influencer le comportement des autres acteurs qui peuvent être ou ne pas être des gouvernements »⁶.

Cette première définition de la notion de puissance décrivait donc des rapports de domination entre acteurs (étatiques ou non), en vertu desquels A est plus puissant que B si A est capable de faire faire à B ce qu'il souhaite que B fasse et que B n'aurait pas fait autrement. Mais ces rapports de domination peuvent néanmoins se traduire par des modes d'actions différenciés. Ainsi Arnold Wolfers, dont la définition de la puissance comme la capacité « d'imposer, et plus précisément d'imposer des pertes aux autres »⁷ est relativement classique, distingue néanmoins la *Power Politics*, qui consiste à imposer ses vues par la menace voire la force, de l'influence politique, qui consiste à faire adopter son point de vue par les autres sans nécessairement avoir recours à la force. Une distinction qui préfigure la distinction entre *Hard Power* et *Soft Power* opérée par Joseph Nye au début de la décennie 1990⁸, ou encore le concept de diplomatie d'influence utilisée récemment dans un contexte français⁹. Or justement, qu'est-ce que la puissance après la guerre froide ?

1.2. Quels sont les critères et modes de puissance pertinents après la guerre froide ?

Si la puissance permet d'analyser et de comprendre différents types de relations sociales et de positionnement dans les relations internationales, comment comprendre la puissance elle-même ? Qu'est-ce qui fonde la puissance ou non des Etats ou d'autres acteurs internationaux ?

Complexe, la notion de puissance ne s'appuie pas uniquement sur la variable économique, mais dépend également entre autres de critères militaires, politiques, démographiques, culturels, asymétriques et perceptuels. Pour Weber, les critères de puissance

⁵ Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Levy, 2004 (8^{ème} éd. ; 1^{ère} éd. : 1962), p. 58. Et plus largement sur cette question de la puissance et ses définitions, les chapitres II (« La puissance et la force, pp.58-80 ») et III (« La puissance, la gloire et l'idée », pp.81-102).

⁶ Samuel Huntington, « Why international primacy matters », *International security*, volume 17, n°4, printemps 1993, pp.68.

⁷ Arnold Wolfers, *Discord and Collaboration. Essays on International Politics*, Baltimore, Johns Hopkins University, 1962.

⁸ Joseph S. Nye, *Bound to lead. The Changing Nature of American Power*, New-York, Basic Books, 1990.

⁹ Voir le dossier du numéro 96 de *La revue internationale et stratégique* consacré à ce concept (Paris : IRIS-Armand Colin, été 2014).

étaient variés: les ressources naturelles, l'espace, les ressources militaires, les hommes... ainsi que des critères immatériels comme le caractère national, la qualité du gouvernement ou la diplomatie. Une définition proche de celle de Fernand Braudel qui la qualifiait de « capacité d'une nation pour créer une conjoncture qui lui est favorable ». Raymond Aron dénombrait quant à lui trois éléments pour mesurer la puissance d'un État : le territoire (ou milieu), les ressources et les moyens (soit à la fois les matières premières du sol territorial mais aussi le savoir permettant de transformer ces ressources), la capacité d'action collective (en l'occurrence l'organisation de l'armée, le commandement civile et militaire)¹⁰.

Si ces critères restent pertinents pour comprendre la puissance aujourd'hui, celle-ci est devenue depuis la fin de la guerre froide plus diffuse, fragmentée et diluée¹¹. La puissance n'est en outre pas nécessairement fongible ou transférable d'un secteur à l'autre. On parle depuis la fin de la guerre froide de non-fongibilité des vecteurs de puissance : par exemple, un État peut être une puissance économique sans être une puissance militaire, comme l'Allemagne ou le Japon. De même la puissance est évolutive, c'est-à-dire que ce qui fonde la puissance dans l'environnement international d'aujourd'hui ne sera peut-être plus le critère clé de la puissance dans dix, vingt ou trente ans.

Par ailleurs, la puissance dans l'après-guerre froide se définit davantage par des modes de manifestation alternatifs, moins coercitifs que ceux identifiés dans les premiers travaux en relations internationales. Elle consiste notamment en :

- Une capacité d'action et marge de manœuvre :

Une deuxième définition de la puissance consiste ainsi à considérer qu'est puissant un acteur qui est doté d'une liberté d'action et d'une marge de manœuvre suffisante pour mener son action internationale de la manière dont il le souhaite. La puissance est donc ici étroitement adossée aux concepts de souveraineté et d'indépendance nationale, et en constitue le facteur de réalisation à l'extérieur des frontières de l'État. Des exemples politiques de cette approche de la puissance peuvent être trouvés, par exemple, dans les approches gaulliennes des relations internationales et de la politique étrangère et de défense de la France dans les années 1960, en vertu desquelles la France était « une puissance » si elle avait la possibilité d'opérer librement (c'est-à-dire souverainement) certains choix politiques, et de les mettre en

¹⁰ Raymond Aron, *Paix et Guerre entre les nations*, op. cit.

¹¹ Cf. notamment Barthélémy Courmont, Valérie Niquet, Bastien Nivet, « Quelle évolution de la notion de puissance et de ses modes d'action à l'horizon 2030, appliquée aux Etats-Unis, à l'Europe et à la Chine ? », Etude réalisée pour la Délégation aux Affaires Stratégiques, Ministère de la Défense, 2004.

œuvre sans interférence ou dépendance exogènes. On la retrouve aussi dans certains écrits ou discours politique américains mettant en évidence la volonté et la capacité des États-Unis à se dispenser d'engagements contraignants, voire de partenaires, pour assurer la défense de leurs intérêts nationaux. Elle est perceptible, aussi, dans certaines postures russes ou chinoises ces dernières années. Cette définition de la puissance se rapproche donc de la première mais décrit une capacité à « *ne pas voir ses choix imposés par d'autres* » et non à « *imposer ses choix aux autres* », comme une « capacité de faire » (ce que l'on souhaite), mais aussi comme une « capacité de ne pas faire » (ce que d'autres souhaiteraient que l'on fasse).

- Une capacité à structurer son environnement international :

Plusieurs rénovations de l'étude des relations internationales ont conduit à des critiques ou reformulations de ces conceptualisations classiques de la puissance. Une critique du rôle prépondérant voire exclusif joué par les États, ceux-ci devenant des acteurs parmi d'autres des relations internationales (paradigme « pluraliste »). Une analyse qui est par exemple celle développée par Robert Keohane et Joseph Nye lorsqu'ils soulignent dans *Transnational relations and world politics*¹² l'émergence d'acteurs transnationaux (entreprises, etc.) avec leurs propres politiques étrangères, venant interférer avec celles des États. L'émergence de normes et de régimes internationaux limitant la marge de manœuvre des États, et atténuant les rapports de puissance entre États et leur pertinence pour expliquer et comprendre les relations internationales a aussi été mise en évidence. La diminution de la marge de manœuvre des États, liée à l'interdépendance entre ces derniers ou à la nécessité de tenir compte des deux phénomènes précédents. Ces remises en cause, largement induites par les évolutions de l'agenda international au cours des décennies 1970 et 1980¹³, n'ont pourtant pas conduit à un rejet fondamental et définitif de la notion de puissance, conduisant plutôt à la repenser. Ainsi, à l'affirmation d'une approche pluraliste (multiplicité des acteurs) et du concept d'interdépendance – entre États ou entre États et acteurs non étatiques – comme élément érodant la pertinence de la puissance, certains ont pu répondre que la puissance d'un État ne se limitait pas à des capacités « institutionnelles » ou « gouvernementales (étatiques) », mais

¹² Robert Keohane et Joseph Nye, *Transnational relations and world politics*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1971.

¹³ Notons toutefois que l'existence d'acteurs internationaux ou transnationaux influents bien que non étatiques, ne date ni de ce qu'il est convenu d'appeler la « mondialisation » de l'après-guerre froide, ni même du vingtième siècle. L'église catholique et sa hiérarchie, ou encore les grandes compagnies maritimes, ont pu constituer à l'époque moderne de puissants acteurs internationaux.

pouvait aussi résider dans la capacité d'un gouvernement à articuler, maîtriser et mettre en adéquation les acteurs exogènes (entreprises, ONG, réseaux, etc.) avec ses intérêts. En d'autres termes, la multiplicité des acteurs internationaux n'invite pas nécessairement à nier la pertinence de la notion de puissance étatique, mais élargit plutôt son champ et ses modes d'action possibles à des acteurs et relations non étatiques. Dès lors, la puissance d'un État peut aussi être définie comme sa capacité à disposer, à maîtriser ou à faire converger autour de ses intérêts un maximum d'acteurs internationaux ou transnationaux.

Sur un autre registre, même si l'on admet que les relations internationales évoluent tendanciellement vers un ordre normatif, conditionné et géré par les *régimes* évoqués par Stephen Krasner, certains États ont plus de capacité que d'autres à impulser ou imposer de tels changements normatifs. Le cas des États-Unis de l'après 1945 est ici frappant, l'instauration du système de Bretton Woods ou de certaines agences onusiennes ayant reproduit à une échelle quasi mondiale les principes américains du moment, assurant Washington que les nouvelles normes internationales en vigueur, en matière de commerce notamment, étaient conformes aux siennes. De même, dans le cadre de l'intégration européenne, le concept de *Normative Power Europe* a été l'un des principaux à être avancé pour justifier l'optimiste pronostic de l'émergence d'une Europe puissance.

Ce type d'analyse invite à se demander si la puissance internationale ne constitue pas aussi, au-delà de la « capacité d'imposer » ou de la « marge de manœuvre », une « capacité à structurer son environnement international pour qu'il soit à son avantage » – ce qui peut d'ailleurs impliquer d'imposer ses volontés aux autres.

La réflexion sur la puissance va également de pair, après la guerre froide, avec la réflexion sur la notion d'ordre international et d'hégémonie. En effet, si l'après-guerre froide se caractérise par un monde unifié par la puissance américaine, la politique étrangère américaine est plutôt hégémonique qu'impériale. On peut entendre par hégémonie « la possibilité d'imposer les règles et les arrangements qui gouvernent les relations internationales, politiques et économiques, ou du moins de posséder une prépondérance en ce domaine. »¹⁴ L'hégémonie américaine est devenue relative comme en témoignent d'une part

¹⁴ Judith Goldtsein, *Long Cycles. Prosperity and War in the Modern Age*, New Haven, Conn., Yale University Press, 1988, p. 281.

l'ascension économique de quelques grands pays émergents comme les BRICS¹⁵, et d'autre part l'incapacité des États-Unis à résoudre seul les conflits contemporains.

2. La notion d'émergence fait-elle sens en relations internationales?

Lorsque l'on se penche sur la notion d'émergence, le premier élément frappant est qu'elle ne semble pas d'emblée faire sens en science politique¹⁶. En effet, la première occurrence de la notion d'émergence est économique.

2.1. Une réalité avant tout économique

C'est un économiste de la Société financière internationale, Antoine Van Agtmaël, qui le premier applique cette notion en 1981 à un groupe de pays qu'il désigne sous le terme de « marchés émergents »¹⁷. Cette notion restera cantonnée au champ de la finance internationale jusque dans les années 2000. Un autre économiste, Patrick Artus de la banque Natixis, désigne de son côté les pays émergents comme des pays à haut potentiel mais qui possèdent encore une relative fragilité économique. Enfin en 2001, Jim O'Neill, introduit l'acronyme de BRIC pour désigner un groupe de puissances économique émergentes ou ré-émergentes. Ainsi la notion d'émergence vise au départ à désigner les pays qui constituent des marchés attractifs pour les investisseurs en raison de critères économiques plus ou moins précisément définis. Comme l'indique Christophe Jaffrelot, « le seul label officiel dont jouissent les pays émergents est toujours décerné par les organismes financiers internationaux » tels que le FMI ou la Banque Mondiale notamment¹⁸.

Car pour définir si un pays fait partie des émergents, ou est en émergence, il s'agit de fixer les critères qui permettent d'en rendre compte, même si, comme nous allons le montrer

¹⁵ Acronyme forgé pour la première fois en 2001 par Jim O'Neill, analyste chez Goldman Sachs, pour désigner un groupe de grands émergents à suivre de près : le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine. Les BRIC deviendront d'ailleurs des BRICS avec l'introduction de l'Afrique du Sud dans ce « club » en 2011, à l'initiative des quatre autres BRIC.

¹⁶ Une large majorité de la littérature sur la question de l'émergence en science politique est anglo-saxonne, à l'exception d'un numéro spécial de la revue Critique internationale en 2012 (n°56), ou bien des travaux de Christophe Jaffrelot au CERI notamment.

¹⁷ Pour la généalogie de la notion d'émergence, cf. en particulier Christophe Jaffrelot, *Introduction*, p. 13-22, in *L'enjeu mondial*, Paris, Presses de Sciences Po, « Annuels », 2008, François Lafargue, « Des économies émergentes aux puissances émergentes », *Question internationales*, N°51, 2011, pp. 101-108 et Sylvie Delannoi, *Géopolitique des pays émergents. Ils changent le monde*, Paris, PUF, 2012.

¹⁸ Christophe Jaffrelot, *op. cit.*, p. 13.

ici, la définition de l'émergence demeure assez imprécise. Plusieurs critères sont néanmoins avancés, notamment par le politologue Christophe Jaffrelot : une croissance économique forte et durable (le PIB de la Chine a par exemple été multiplié par 5,7 entre les années 1980 et 2008, ou celui de l'Inde par 2,2 sur la même période) qui se caractérise à la fois par une augmentation de leurs exportations et un attrait pour les investisseurs ; une stabilité relative des institutions étatiques (cela ne signifie pas, d'ailleurs, qu'un pays émergent est forcément une démocratie ancrée, comme en atteste le cas de la Chine) et une adaptation de l'État au capitalisme international ; un désir et une ambition de participer activement aux affaires internationales et de peser sur la gouvernance régionale et/ou globale. Il semble important de s'arrêter un instant pour décomposer ces trois critères et les remettre en perspective historique.

Le critère économique tout d'abord nous montre que l'émergence commence en réalité avant les années 1980. En effet, dès les années 1960, l'émergence économique du Japon tout d'abord, puis des nouveaux pays industrialisés du Sud-Est asiatique ensuite dans les années 1970 (les « Dragons » d'abord, puis les « Tigres ») ont bousculé les grands équilibres du commerce mondial et commencé à déstabiliser la suprématie euro-américaine en la matière. En revanche, à la différence des Tigres ou des Dragons, les pays émergents actuels, au premier rang desquels les BRICS, sont de vastes pays densément peuplés (exception faite de la Russie dont la démographie est en stagnation) et qui s'appuient sur ces caractéristiques objectives de puissance pour développer une ambition politique nouvelle sur la scène internationale.

Ensuite, le second critère de stabilité des institutions étatiques vient complexifier la notion d'émergence. Si le Brésil, l'Inde, l'Afrique du Sud ou la Chine bénéficient d'institutions relativement stables, le cas de la Russie peut sembler plus discutable, même si l'opposition au pouvoir ne bénéficie pas pour l'heure de possibilités d'ébranlement profond du pouvoir russe. Mais ne faudrait-il pas intégrer à ce groupe de pays émergents des États comme la Turquie, l'Iran ou l'Argentine, qui ont su progressivement consolider leurs institutions publiques ? Ces États restent néanmoins en proie à de fortes tensions socio-politiques internes, mais c'est aussi le cas de la Russie, ou de l'Afrique du Sud.

Enfin, le troisième critère concernant l'ambition de participer aux relations internationales et de faire entendre sa voix sur la scène interétatique vient là encore nous inviter à une remise en perspective historique en rapprochant la notion d'émergence du discours tiers-mondiste né

de la période de décolonisation des années 1960. Andrew Hurrell notamment s'interroge sur ce rapprochement en se demandant si la notion d'émergence consiste en une forme de réhabilitation de l'ancienne notion tiers-mondiste de « Sud » par opposition au « Nord »¹⁹. Pour lui, la crise financière internationale qui a débuté en 2009 marque la fin de l'ancienne notion de Tiers Monde en soulignant l'interdépendance des États sur la scène du capitalisme financier international qui évolue vers une multipolarité accélérée à travers l'éclosion de nouvelles puissances économiques telles que la Chine, le Brésil ou l'Inde. Comme les grands émergents actuels, les pays qui se revendiquaient du Tiers-Monde dans les années 1960 à 1990 se caractérisaient, au-delà d'une forte hétérogénéité, par un projet à la fois économique (le projet de « Nouvel Ordre Economique Mondial » ou NOEI qui se voulait réformiste vis-à-vis de l'économie capitaliste internationale mais finit par périr après la guerre froide) et politique. Andrew Hurrell précise que ce projet politique était « construit sur l'expérience partagée de la marginalisation et visa[it] à réduire la vulnérabilité vis-à-vis des forces extérieures »²⁰. Autrement dit, l'intérêt de la notion d'émergence serait, comme dans le cas de la notion de Tiers-Monde, de penser les relations internationales contemporaines comme un espace structuré par des positions identifiables pour les États. On retombe ici sur une lecture réaliste des relations internationales opposant au fond les États qui ont la capacité d'influencer la scène internationale (qui ont donc de la puissance) et les autres, les émergents étant devenus des puissances au regard des critères exposés plus haut. Ou bien au contraire, dans une lecture libérale du monde contemporain, de considérer les institutions internationales comme un vecteur de socialisation et de diffusion des normes internationales dominantes vis-à-vis des pays émergents à travers leur participation accrue au multilatéralisme. Plus généralement, l'intérêt d'utiliser une notion d'émergence manquant de précision consiste à poser la question de l'existence ou non d'une identité collective parmi les puissances émergentes et celle de la convergence (ou de la divergence) de leur comportement international. En creux, la question posée est de savoir si cette émergence risque de déstabiliser l'ordre international jusqu'ici agencé par les puissances occidentales²¹. Nous y reviendrons dans notre troisième partie.

¹⁹ Andrew Hurrell, « Récits d'émergence : la fin du Tiers Monde », *Critique internationale*, n°56, juillet-décembre 2012, pp. 17-38.

²⁰ Andrew Hurrell, « Récits d'émergence : la fin du Tiers Monde », art. cit., p.20.

²¹ Andrew Hurrell estime d'ailleurs que cette question est réalité soulevée dès le XIX^{ème} siècle qui voyait déjà fleurir les débats autour de l'impact de l'industrialisation et de la modernisation sur la puissance des États et sur l'organisation économique et sociale des relations internationales. Id., p. 30.

Pour autant, tout comme la notion de Tiers Monde constitue une construction sociale circonscrite dans le temps et dans l'espace, la notion d'émergence est un construit visant à unifier la situation de pays qui en réalité diffèrent plus ou moins fortement tant par leur fonctionnement interne que par leurs ambitions – avouées ou latentes - de leadership international.

2.2. Une réalité politique ou géopolitique incertaine

Dès lors, la notion d'émergents fait-elle suffisamment sens sur le plan géopolitique ou stratégique pour être érigée en concept de relations internationales ? Si les notions d'émergents et celle de BRICS ont fait leur apparition dans le champ économique, elles sont devenues, aussi, des notions géopolitiques, comme en atteste par exemple l'instauration de sommets des BRICS. D'un point de vue géopolitique, elle semble faire sens car elle atteste d'un rééquilibrage en cours des grands rapports de force mondiaux. En matière de politique et de diplomatie, de stratégie ou de défense en revanche, force est de constater la diversité des acteurs concernés.

La trajectoire récente de la Chine met ainsi en évidence la militarisation progressive d'une puissance essentiellement économique et démographique. Le Brésil est une puissance émergente encore davantage tournée vers les attributs du soft power, malgré une implication grandissante dans les relations internationales « classiques ». Dans le cas de l'Inde, on assiste à une volonté de sanctuarisation d'une puissance avant tout concernée par son environnement régional immédiat. Enfin, le cas de l'Afrique du sud met en évidence les défis spécifiques d'un pays cherchant à se projeter en leader régional et continental, mais dont l'outil de défense demeure inadapté aux attentes dont il peut parfois être l'objet.

La notion d'émergents ou de puissances émergentes a surtout été construite pour rendre compte de la montée en puissance de pays comme la Chine, l'Inde ou le Brésil dans la vie économique et les échanges internationaux. Il serait inutile de vouloir à tout prix chercher des éléments doctrinaux de convergence des émergents en matière de diplomatie, de sécurité et de défense, tant des différences trop importantes existent entre les pays étudiés ici. Chine et Inde ont par exemple, quoiqu'à des périodes et avec des motivations parfois différenciées, fait le choix de la dissuasion nucléaire comme l'une des garanties de leur sécurité et de leur défense, là où le Brésil et l'Afrique du sud ont au contraire fait le choix de renoncer à se doter d'un

arsenal nucléaire militaire. Chine et Inde ont encore des conflits territoriaux les invitant à concevoir des stratégies de sécurité et de défense marquées par la dissuasion et des capacités défensives. Brésil et Afrique du Sud ne se reconnaissent plus de menaces militaires directes, et leur politique de sécurité et de défense insiste plus volontiers sur la lutte contre les nouveaux risques et nouvelles menaces (terrorisme, piraterie, trafics, crises internationales et maintien de la paix, etc.).

Un point commun rassemble néanmoins ces différents pays : tous expriment clairement, dans leurs documents de politique étrangère, de sécurité et de défense, qu'ils ont conscience de devoir assumer davantage de responsabilités internationales. De même, pour Andrew Hurrell, ce que ces challengers partagent, « c'est le destinataire du challenge : « l'Occident » »²². Cette double volonté se traduit par exemple par des velléités de rééquilibrage des responsabilités et pouvoirs au sein des instances de la gouvernance mondiale (FMI, Banque Mondiales, ONU, OMC, etc.), par l'expression d'une voix plus distincte et affirmative dans ces mêmes institutions, et par le déploiement de multilatéralismes sud-sud multiformes qui sont autant de contournement des relations internationales occidentalo-centrées ou orientées et des rapports nord-sud traditionnels.

Mais émergence économique signifie-t-elle puissance globale, au sens d'une capacité à influencer réellement la scène internationale ? Et les émergents forment-ils un groupe suffisamment cohérent pour que la notion de puissance émergente fasse aussi sens sur le plan politique et diplomatique ? Hormis une certaine forme de contestation ou de résistance à l'impérialisme libéral, un attachement à la souveraineté nationale et à la non-ingérence, les pays qualifiés d'émergents ont aussi des fortes divergences dans la nature de leurs régimes politiques comme de leurs stratégies et cultures diplomatiques.

Ils ne forment pas, au regard des définitions classiques ou plus récentes de la puissance, un groupe cohérent, homogène, possédant par exemple les mêmes capacités et critères de puissance et adoptant les mêmes attitudes afin de défendre leurs intérêts et points de vue. Ils ne correspondent pas non plus, stricto sensu, à l'un ou l'autre des différents modèles ou conceptualisation de la puissance forgés pour décrypter la nature, le rôle et le comportement des « autres » puissances, dont elles sont souvent justement les challengers plus ou moins délibérés. A une émergence du Brésil essentiellement centrée sur un mélange

²² Andrew Hurrell, « Récits d'émergence... », *art. cit.*, p. 31. Il précise même un peu plus loin : « Ce qui caractérise fondamentalement les puissances émergentes d'aujourd'hui, c'est leur position historique hors de, ou aux marges de, quelque chose qui serait l'Occident. » *Id.*, p. 32.

de *soft power* et d'affirmation diplomatique par le multilatéralisme, s'oppose par exemple une puissance chinoise davantage centrée sur l'accumulation progressive des différents critères classiques de la puissance, et déployant une attitude de souveraineté exacerbée...

3. De quoi les « émergents » sont-ils le nom en termes de puissance ?

Quels critères caractérisent les pays émergents en termes de puissance ? Y a-t-il un ou plusieurs modèles de puissance repérables chez les plus grands d'entre eux, les BRICS en particulier ?

3.1. Émergents et critères classiques de la puissance : des modèles alternatifs ?

Les émergents, et tout particulièrement les grands pays émergents comme la Chine, l'Inde ou le Brésil, posent ainsi à la fois la question de savoir s'ils correspondent à un modèle spécifique de puissance, ou à plusieurs, ainsi que la question de savoir ce qui les unit sur le plan des idées au regard des autres puissances traditionnelles.

Joan Deas et Yves Schémeil estiment par exemple que pour qu'un pays soit reconnu comme une puissance montante en relations internationales, celui-ci doit connaître une phase d'ascension tant sur le plan économique et commercial que diplomatique et militaire (la Russie, à ce titre, serait ainsi plutôt une puissance ré-émergente), atteindre une superficie importante à l'échelle d'un continent (ce qui écarte l'Afrique du Sud) et faire preuve d'une forte maîtrise de la haute technologie²³. Seuls la Chine, l'Inde et le Brésil satisfont l'ensemble de ces critères. Pour autant, ces trois grands émergents ne présentent pas de caractéristiques de puissance identiques. Pour notre analyse, nous incluons le cas de la Russie, qui comme nous l'avons précisé, constitue plutôt une puissance ré-émergente comme le montre l'actualité diplomatique depuis 2014.

Au-delà de leurs différences en matière de politique interne et de cohésion sociale, les quatre États concernés sont tous en mesure, en s'appuyant sur des ressources économiques,

²³ Joan Deas, Yves Schémeil, « Un ou des modèles de puissance chez les émergents ? », CERI, Ceriscope, 2013, <http://ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part4/un-ou-des-modeles-de-puissance-chez-les-emergents?page=1> Consulté le 19/10/2015.

militaires et diplomatiques importantes, d'influencer le système international tant au niveau régional que global. Les exemples ne manquent pas ici, tout particulièrement quand on observe le comportement régional et global de la Russie (en Ukraine comme en Syrie), qui démontre sa capacité à perturber l'ordre international établi, ou celui de la Chine, entre rivalités avec le Japon en Mer de Chine et affirmation internationale à travers son droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU (tout particulièrement exercé en 2013 sur la question syrienne). Ainsi, outre leur puissance économique leur permettant d'exercer une influence forte sur l'économie et le commerce international, ces puissances émergentes partagent, quoiqu'avec des ambitions différentes, une capacité et une ambition de modifier le statu quo du système international à la fois en développant des relations entre eux (à l'exemple de l'organisation de coopération de Shanghai, ou des exercices militaires sino-russes, ou encore de la coalition sudiste à l'OMC emmenée par l'Inde et le Brésil), et en ne se plaçant dans aucune alliance avec l'hégémon américain : aucun de ces émergents n'est par exemple membre de l'OTAN.

Pour autant, ce que nous apprennent les théories des relations internationales, c'est qu'être une grande puissance ne consiste pas seulement à aligner des capacités économiques et militaires importantes. Il s'agit également de jouir d'une légitimité suffisante afin de pouvoir exercer son autorité et son influence (ou *soft power*) sur le système international²⁴. En effet, la puissance dépend aussi largement pour un État de sa participation à un club de puissance et à sa reconnaissance en tant que tel par les autres États. Prenons l'exemple de l'acquisition de l'arme nucléaire comme critère de puissance. Pendant la guerre froide, celle-ci constituait un critère commun aux membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Avec la fin de la guerre froide, ce critère s'est modifié et une telle acquisition peut largement nuire à la réputation et à l'autorité de l'État acquéreur, comme l'indique le cas iranien par exemple, qui avec l'accord du 14 juillet 2015 ferme (au moins temporairement) la porte au nucléaire militaire afin de regagner une position plus enviable et un potentiel économique avec la fin des sanctions sur la scène internationale. A ce titre, Benoît Pelopidas montre bien que le lien

²⁴ Cf. Andrew Hurrell, "Hegemony, liberalism and global order : what space for would-be great powers ? ", in *International Affairs*, 82, 2006, pp. 1-19. Cf. aussi Christophe Jaffrelot, "L'Inde en quête de puissance... mais quelle puissance et à quelle fin ?", *CERISCOPE Puissance*, 2013, [en ligne], consulté le 19/10/2015, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part4/1-inde-en-quete-de-puissance>

entre émergence et prolifération est loin d’être évident, à rebours d’une vision profane de la prolifération nucléaire comme garantie de reconnaissance internationale²⁵.

Concernant le *soft power*, ou la volonté d’influencer les relations internationales de façon non coercitive, cette caractéristique se retrouve bien chez les quatre grands émergents considérés ici. Pour autant, il ne s’agit pour aucun d’entre eux, malgré l’accroissement de leurs dépenses militaires et l’ambition d’extension de leur influence, de remplacer l’hégémon américain ouvertement. L’enjeu pour ces puissances émergentes est plutôt un rééquilibrage du système international dans une logique multipolaire, dans une démarche de type néo-réaliste (cf. tableau de l’évolution des dépenses militaires). Néanmoins, cette seule lecture néo-réaliste ne rend pas compte à elle seule des modèles de puissance que développent les émergents. Pour avoir une vision plus fine du phénomène, les approches libérales permettent de mettre en lumière les effets de socialisation qui se produisent entre ces émergents à travers l’institutionnalisation de leur coopération au sein des sommets des BRICS notamment.

Tableau 1 : comparaisons de quelques puissances émergentes et de puissances « traditionnelles » au regard de quelques critères du hard et du soft power ²⁶:

Acteurs	États-Unis	Chine	Brésil	Inde	Russie	Japon
Critères						
Défense (budget) en milliards de \$ constants pour 2012 - Données SIPRI Yearbook	672	157	37	48	91	59
Nombre de représentations extérieures ou ambassades	163 ambassades	165 (?) ambassades	121 ambassades	157 ambassades	151 ambassades	141 ambassades

²⁵ Cf. Benoît Pelopidas, « Les émergents et la prolifération nucléaire. Une illustration des biais téléologiques en relations internationales et leurs effets », in *Critique Internationale*, 2012/3, n°56, pp. 57-74.

²⁶ Source : Sylvie Matelly et Bastien Nivet, *L’Europe peut-elle faire face à la mondialisation ?*, Paris, La Documentation française, 2015, p. 124.

PIB en milliards de dollars en 2013 - Données FMI pour le PIB et PIB par an et par habitant	16800	9181	2243	1870	2118	4902
PIB/habitant en \$	53101	6747	11311	1505	14819	38491
Dépenses en R&D en % PIB en 2012 - Données Banque mondiale	2,77	1,84	1,16	na	1,2	3,25
Nombre d'étudiants étrangers accueillis (en % des mobilités mondiales - Sources : UNESCO et Ministère des Affaires étrangères	19	2	??	??	3,6 %	3,9
Puissance nucléaire	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Situation au Conseil de sécurité de l'ONU	Membre permanent du Conseil de sécurité	Membre permanent du Conseil de sécurité	Membre de l'ONU, membre non permanent mais régulier du CSNU	Membre de l'ONU, membre non permanent mais régulier du CSNU	Membre permanent du Conseil de sécurité	Membre de l'ONU, membre non permanent mais régulier du CSNU

3.2. Les « émergents » : un modèle alternatif de puissance ?

Les « émergents » ne correspondent pas à un modèle uniforme de puissance, et ne s'intègrent pas complètement dans des conceptualisations de la puissance réalisées par d'autres et pour d'autres. Est-il néanmoins possible d'identifier des traits communs, des convergences ou caractéristiques identifiables qui permettraient de dessiner les contours de ce dont les puissances émergentes sont le nom ? Sans prétendre à l'exhaustivité nous relèverons ici trois caractéristiques communes aux puissances dites émergentes, qui constituent autant de signaux de redéfinition de la puissance par ces acteurs.

En effet, rechercher quel type de puissance représentent les émergents implique de se demander ce qui les unit normativement face aux puissances classiques. Si les BRICS ne semblent pas individuellement en quête de superpuissance visant à renverser radicalement le système international, que recherchent-ils sur la scène internationale ? En l'occurrence, la revendication d'un rang international et le souci de leur souveraineté constitue à la fois un critère et une norme communs à tous ces grands émergents. De plus, ces puissances émergentes commencent à peser suffisamment fort sur les forums et les institutions internationales pour pouvoir en influencer les agendas et inscrire ainsi un certain nombre de questions morales qui leur tiennent à cœur, telles que la représentativité ou la démocratisation de ces institutions, ou encore la reconnaissance de besoins différenciés dans le cadre des négociations commerciales ou climatiques par exemple²⁷. Ainsi, au-delà des différences importantes qui existent entre ces émergents, ceux-ci se retrouvent bien autour d'une acception transformatrice de la puissance : utiliser un poids économique, démographique et militaire pour transformer normativement les relations internationales et l'infléchir vers un fonctionnement multipolaire, tout en ayant intégré les acquis de l'économie capitaliste de marché et les normes du système international contemporain structuré à la fois par le droit international et la primauté des États.

Des attitudes de résistances et de proposition d'alternatives normatives aux messages et régimes occidentaux constituent ainsi un trait commun identifiable aux puissances dites émergentes. Celles-ci s'expriment de façon diverses : frontale lorsque la Russie ou la Chine s'opposent à certaines velléités interventionnistes occidentales en Syrie ou dans quelques théâtres africains, plus subtile lorsque le Brésil propose une redéfinition du concept de Responsabilité de protéger (R2P) plus à même de respecter la souveraineté des États et de limiter les risques d'instrumentalisation du concept. La non-ingérence dans les affaires

²⁷ Cf. Andrew Hurrell, « Récits d'émergence », *art. cit.*, p. 36.

intérieures des États, une certaine forme de souverainisme assumé pour soi-même et pour les autres est ainsi déployée en contrepoint des concepts occidentalocentrés de droit d'ingérence ou de R2P par exemple.

Plus largement, une forme de pragmatisme diplomatique et économique semble être une caractéristique commune des puissances dites émergentes. La présence grandissante et multidimensionnelle de la Chine en Afrique ne s'est jamais accompagnée, comme dans le cas de l'Union européenne sur ce continent par exemple, de l'élaboration complexe et conceptualisée d'une approche ou d'une vision holistique pour et envers le continent africain. La Chine déploie simplement un arsenal de politiques extérieures de plus en plus élargi, y compris dans le domaine du développement, asseyant son implantation sur le continent sans y revendiquer un rôle particulier très cohérent et codifié par ailleurs.

Une autre caractéristique commune des puissances dites émergentes est d'être encore largement des puissances « incomplètes », caractérisées par un déséquilibre parfois important entre leurs capacités et/ou limites dans les différents critères de puissance, mais cherchant à combler ces déséquilibres.

Conclusion

Les émergents ne répondent pas entièrement aux définitions et conceptualisations classiques de la puissance qui ont été surtout forgées au cours du vingtième siècle pour décrire l'essor et les relations des puissances américaine et européennes. Ils ne constituent pas non plus un groupe suffisamment cohérent d'États, aux attributs, modes comportementaux et stratégies suffisamment convergentes pour pouvoir par exemple forger une nouvelle conceptualisation de la puissance. Pour autant, ils donnent jour, individuellement, à d'autres façons de faire des relations internationales, d'autres « normalités » que celle défendue par les occidentaux, surtout depuis la fin de la guerre froide. C'est surtout à travers cette émergence d'une « alterpuissance » multiforme que la notion d'émergence prend son sens contemporain.

Bibliographie

ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Levy, 2004 (8^{ème} éd. ; 1^{ère} éd. : 1962).

CARR Edward, *The twenty years' crisis, 1919-1939*, New-York, Perennial, 2001 (1st édition: 1939).

COURMONT Barthélémy, NIQUET Valérie, NIVET Bastien, « Quelle évolution de la notion de puissance et de ses modes d'action à l'horizon 2030, appliquée aux Etats-Unis, à l'Europe et à la Chine ? », Etude réalisée pour la Délégation aux Affaires Stratégiques, Ministère de la Défense, 2004.

DEAS Joan, SCHEMEIL Yves, « Un ou des modèles de puissance chez les émergents ? », CERI, Ceriscope, 2013, <http://ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part4/un-ou-des-modeles-de-puissance-chez-les-emergents?page=1>

DELANNOI Sylvie, *Géopolitique des pays émergents. Ils changent le monde*, Paris, PUF, 2012.

GOLDSTEIN Judith, *Long Cycles. Prosperity and War in the Modern Age*, New Haven, Conn., Yale University Press, 1988.

HUNTINGTON Samuel, « Why international primacy matters », *International security*, volume 17, n°4, printemps 1993, pp. 68-83.

HURRELL Andrew, « Récits d'émergence : la fin du Tiers Monde », *Critique internationale*, n°56, juillet-décembre 2012, pp. 17-38.

HURRELL Andrew, « Hegemony, liberalism and global order : what space for would-be great powers ? », in *International Affairs*, 82, 2006, pp. 1-19.

JAFFRELOT Christophe, *Introduction*, p. 13-22, in *L'enjeu mondial*, Paris, Presses de Sciences Po, « Annuels », 2008.

JAFFRELOT Christophe, "L'Inde en quête de puissance... mais quelle puissance et à quelle fin ?", *CERISCOPE Puissance*, 2013, [en ligne], URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part4/l-inde-en-quete-de-puissance>

KEOHANE Robert, NYE Joseph, *Transnational relations and world politics*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1971.

LAFARGUE François, « Des économies émergentes aux puissances émergentes », *Question internationales*, N°51, 2011, pp. 101-108.

MATELLY Sylvie, NIVET Bastien, *L'Europe peut-elle faire face à la mondialisation ?*, Paris, La Documentation française, 2015

MORGENTHAU Hans, *Politics among Nations. The Struggle for Power and Peace*, New York, A. A. Knopf, 1950.

NYE Joseph S., *Bound to lead. The Changing Nature of American Power*, New-York, Basic Books, 1990.

PELOPIDAS Benoît, « Les émergents et la prolifération nucléaire. Une illustration des biais téléologiques en relations internationales et leurs effets », in *Critique Internationale*, 2012/3, n°56, pp. 57-74.

RAMEL Frédéric, *Les fondateurs oubliés. Durkheim, Simmel, Weber, Mauss et les relations internationales*, Paris, PUF, Ed. Sociologies, 2006.

WEBER Max, *Economie et société*, T 1: *Les catégories de la sociologie*, traduit de l'allemand par Julien Freund, Pierre Kamnitzer, Pierre Bertrand et al., sous la direction de Jacques Chavy et d'Eric de Dampierre, Paris, Pocket, 2003.

WOLFERS Arnold, *Discord and Collaboration. Essays on International Politics*, Baltimore, Johns Hopkins University, 1962.